

# L'ÉCOLE DE COMMERCE DES JEUNES FILLES DE LYON (1857-1906)\*

Jacqueline CLAIRE

**Jacqueline CLAIRE**

Centre Pierre Léon

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une institution de l'enseignement libre s'est spécialisée à Lyon dans une clientèle féminine à laquelle elle a ouvert des carrières commerciales et administratives. Elle est née de la volonté d'Élise Luquin, sa directrice-fondatrice, qui a su transformer un cours professionnel de comptabilité destiné à des femmes adultes en une véritable école commerciale pour les jeunes filles.

## L'AVÈNEMENT D'UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LES FEMMES

\* L'ensemble des résultats dans CLAIRE (Jacqueline), « L'enseignement technique et professionnel féminin à Lyon dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », DEA, université Lumière Lyon 2, octobre 1997, 98 p. (direction Sylvie Schweitzer).

1 - « L'empreinte de la technique », *Culture Technique*, Cahier n° 2, Centre de Recherche sur la culture technique, Paris, 1981, p. 47-68.

La situation précaire des travailleuses en milieu urbain résulte du développement de l'utilisation de la main d'œuvre féminine et enfantine pour les besoins de l'industrialisation<sup>1</sup> qui s'accélère au milieu du siècle. Femmes et jeunes filles ouvrières dans l'industrie, à l'usine ou à l'atelier, perçoivent des salaires journaliers très bas pour treize ou quatorze heures de

- 2 – *Grand Dictionnaire Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle*, tome 7, p. 620-621.
- 3 – LANDES (David), *L'Europe technicienne*, Gallimard, Paris, p. 404-405.
- 4 – LEQUIN (Yves), *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, PUL, Lyon, t. 1, 1977, p. 159-182 et p. 361-381.
- 5 – Lettre du président de la Société d'instruction primaire du Rhône (SIPR) au président de la chambre de commerce de Lyon, 1<sup>er</sup> octobre 1857, archives de la chambre de commerce de Lyon (CCL), S3 TE2 11.
- 6 – Le divorce, supprimé en 1816 sous la Restauration, n'est rétabli qu'en 1884 avec la loi Naquet.
- 7 – Archives privées de la fondation Martin, lettre de A. Storck à la commission administrative de La Martinière, 4 décembre 1891, registre 9 des délibérations de l'école La Martinière.
- 8 – AUZIAS (Claire), HOUEL (Annick), *La grève des ovalistes à Lyon (juin-juillet 1869)*, Paris, Payot, 1982, p. 169-171.
- 9 – La Société d'instruction primaire

travail. Les couturières à domicile qui peinent jusqu'à dix-huit heures par jour touchent même des salaires inférieurs à ceux de l'atelier, compte tenu des heures de chômage liées aux variations saisonnières de l'offre et de la demande locales. Les progrès techniques aggravent encore le sort de l'ouvrière : « L'insuffisance du salaire des femmes réduit encore par de récentes inventions, voilà bien une plaie du siècle !<sup>2</sup> ». La machine Singer introduite en France à la fin du second Empire s'est généralisée et perfectionnée<sup>3</sup> et la branche industrielle du textile et de la confection prend à Lyon une importance considérable en terme d'emplois féminins<sup>4</sup>. Dans le commerce, les hommes monopolisent les emplois de comptoirs que les femmes pourraient exercer si elles recevaient la formation professionnelle devenue accessible, et estimée indispensable pour les hommes, depuis l'Exposition universelle de Londres en 1855. En outre, à Lyon, la comptabilité des maisons de commerce est généralement aux mains de teneurs de livres ambulants<sup>5</sup>.

Les chrétiens, hostiles à l'attitude de Jules Michelet qui dénonce le travail des femmes et souhaite le supprimer, défendent, en 1862, dans la *Revue d'économie chrétienne*, la dignité de l'ouvrière. Le salaire d'appoint de la femme, nécessaire dans le budget de la communauté, s'avère vital si l'ouvrière devient veuve ou si l'inconduite du mari dissout, par le fait, le mariage<sup>6</sup>. Avec Jules Simon ils préconisent de faire prendre en charge par la charité l'instruction qui serait dispensée par une école installée à côté de l'atelier. Ils proposent de lutter contre les bas salaires qui avilissent l'ouvrière et envisagent aussi l'accès des femmes capables aux postes de cadres de l'industrie et du commerce. Ils recommandent que leur soit ouverte la carrière de compositrice en imprimerie dont les horaires permettent de concilier travail extérieur

et activités du foyer. A. Storck, grand maître-imprimeur lyonnais, suit l'exemple parisien et embauche des femmes dans son entreprise<sup>7</sup>.

Les groupes féministes parisiens et lyonnais s'accordent aussi à revendiquer des écoles professionnelles pour les jeunes filles. Ils s'inspirent de l'exemple d'Elisa Lemonnier, saint-simonienne convaincue et créatrice de la première école laïque fondée à Paris en 1862 qui donnait aux jeunes filles à la fois éducation morale et familiale mais et qualification professionnelle de type commercial ou technique en rapport avec l'industrie du vêtement. Les articles des féministes publiés dans *Le Progrès*<sup>8</sup> résument des revendications dont les thèmes seront encore repris dix ans plus tard lors du premier congrès international féministe : « L'école par l'éducation intellectuelle en même temps que manuelle et industrielle est la seule réponse aux besoins d'éducation des classes laborieuses... Il faudrait que les écoles soient gratuites et ajouter l'atelier à l'école. La jeune fille en sortirait intelligente, instruite et ouvrière, capable de diriger un ménage et un atelier. L'enseignement professionnel comme le désirent les Dames de Lyon est le seul qui puisse former la Jeune fille à ses futurs devoirs ».

### LES DÉBUTS DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL LYONNAIS EN 1857

La Société d'instruction primaire du Rhône (la SIPR), qui avait déjà créé des cours commerciaux pour hommes<sup>9</sup>, envisageait depuis quelques années la création à Lyon d'un cours d'adultes pour femmes et jeunes filles, mais elle ne disposait pas des fonds nécessaires. Elle accepta d'assurer la surveillance d'un cours professionnel à la condition toute-

fois que la chambre de commerce de Lyon participe, conjointement avec la municipalité, aux frais de création et de fonctionnement de ce cours de comptabilité. Cet enseignement professionnel pratique correspondait aux besoins spécifiques d'un commerce local atomisé et monopolisé par des commis masculins, les femmes n'ayant pas accès à l'instruction professionnelle. « On a compris depuis longtemps qu'un cours de comptabilité serait une heureuse innovation et rendrait d'immenses services dans notre ville. Le nombre est très considérable des établissements d'industrie et de commerce et de magasins dirigés et tenus par des femmes. Le nombre est plus considérable encore de filles adultes et de femmes employées dans des magasins, ateliers et établissements de toute espèce... mais nulle part ces personnes, maîtresses ou employées, ne peuvent se procurer les connaissances théoriques ni les habitudes pratiques de comptabilité pour assurer la régularité dans la direction d'un commerce ou l'ordre dans le maniement des affaires. Le travail des écritures, là où il devrait appartenir à des femmes, est livré à des teneurs de livres ambulants qui le font exactement mais sans donner aux personnes de la maison le moyen de vérifier et de connaître la situation<sup>10</sup> ». La chambre de commerce accorde le patronage sollicité : ainsi naît le « Cours des Dames et des Demoiselles » dont la direction est confiée à une des institutrices laïques de la Société.

### **L'ÉCOLE D'ÉLISE LUQUIN (1857-1898)**

#### **D'un cours à une école (1857-1880)**

En octobre 1857 Élise Luquin-Besson est chargée d'un simple cours pro-

fessionnel de comptabilité pratique de tenue de livres destiné aux femmes et aux filles adultes. Elle est secondée par une adjointe, car le cycle annuel accueille, d'octobre à juillet, une centaine d'élèves. Les leçons se déroulent chaque semaine les lundis, mercredis et vendredis de 6 h à 8 h du soir au troisième étage d'un immeuble situé au 30 quai Saint-Antoine, qui abrite par ailleurs d'autres cours municipaux, de dessin appliqué et d'anglais, destinés aux adultes<sup>11</sup>. La première année, des prix récompensent le travail des élèves, mais dès 1858, sept certificats d'études commerciales ou de comptabilité sont décernés par la SIPR (huit en 1859). Ils sont remis au cours d'une séance, publique, car il faut faire connaître ce cours. L'instruction professionnelle s'avère immédiatement efficace. Dès 1859 un rapport élogieux du grand économiste Michel Chevalier rend compte des succès d'Élise Luquin à Lyon : « Les maisons de commerce, les comptoirs financiers de Lyon ouvrent leurs portes à ces jeunes employées modestes et travailleuses<sup>12</sup> ». La directrice sait réaliser les adaptations nécessaires à la spécificité de sa clientèle. Elle fait passer la durée du cycle de un à deux ans et introduit de nouveaux enseignements. Les élèves qui fréquentent le cours de comptabilité sont en effet des jeunes femmes issues du milieu local du petit négoce et de l'artisanat, engagées dans la vie professionnelle et parfois familiale. Élise Luquin désire en outre assurer la crédibilité du diplôme auprès de ces commerçants lyonnais longtemps réticents à l'emploi des femmes dans ce secteur. La première création, obtenue du sénateur-préfet, est un cours de grammaire, complément utile pour la correspondance commerciale et qui ajoute trois leçons par semaine à la comptabilité. Percevant bien les besoins la directrice précise : « Ici les cours ne se donnent pas à

du Rhône, archives municipales de Lyon (AML), RIP, 176 WP 50.

10 – Lettre du président de la SIPR, 1<sup>er</sup> octobre 1867, CCL, S3 TE2 11 ; *Guide indicateur de la Ville de Lyon et du département du Rhône*, années 1858, 1860.

11 – *La Société d'Instruction primaire du Rhône*, AML, RIP, 176 WP 50.

12 – LUQUIN (E.), *Statistique du Trentenaire de l'École de commerce de jeunes filles*, AML, RIP, 176 WP 57.

13 – Lettre d'Élise Luquin au préfet, 4 mars 1860, AML, RIP, 176 WP 56.

14 – Extrait des délibérations de la chambre de commerce de Lyon, séance du 18 septembre 1862, AML, RIP, 176 WP 56.

15 – Lettre d'Élise Luquin au préfet, 30 juin 1867, *Ibidem*.

16 – Guide indicateur de la Ville de Lyon, année 1872.

17 – Dossiers personnels, *Statistique du Trentenaire de l'École de commerce*, AML, RIP, 176 WP 57.

des enfants, il s'agit de jeunes personnes, même de mères de famille dont le temps est le premier capital. Nos élèves sont si peu libres dans leurs familles ou leurs magasins que le cours de grammaire pour leur être utile ne doit pas être trop élémentaire<sup>13</sup>. La chambre de commerce est d'ailleurs satisfaite de « cet enseignement solide, pratique et convenablement approprié aux personnes auxquelles il s'adresse<sup>14</sup> ».

La deuxième création, un cours de géographie industrielle et d'histoire du commerce, a lieu en 1867 : « Le ministre de l'Instruction Publique – il s'agit de Victor Duruy a voulu recommander la fondation d'un cours de géographie industrielle et commerciale dont j'ai fait le programme et dont je sollicite l'organisation et le professorat pour compléter un enseignement qui chaque jour rend d'immenses services à Lyon<sup>15</sup> ». Trois heures d'enseignement sont accordées à la directrice qui est prête à les assurer gratuitement. Les études s'effectuent alors dans une structure pédagogique différente, celle d'une véritable école issue de la réorganisation du cours de comptabilité par un nouvel arrêté préfectoral. Bientôt l'école dirigée par Élise Luquin va dispenser un enseignement spécial féminin de nature commerciale associant certaines matières de l'enseignement secondaire – les sciences commerciales – à des matières de l'enseignement primaire supérieur dans un cours supérieur d'enseignement commercial<sup>16</sup>. En 1877 la directrice crée une division d'honneur, section spéciale de troisième année, qui prépare les jeunes filles au brevet de capacité ouvrant la carrière de l'enseignement primaire, promise à un bel avenir par la proche instauration des lois d'obligation scolaire. 1879 est l'année d'une grande innovation avec l'introduction d'une langue vivante dans le cours commercial. Attentif à la

réalité des transactions commerciales lyonnaises, le conseil municipal choisit l'anglais plutôt que l'allemand. Le cours est ouvert désormais cinq jours par semaine, son budget est augmenté et le corps enseignant s'accroît d'une maîtresse d'anglais. En une vingtaine d'années, une véritable école de commerce pour jeunes filles a remplacé le modeste cours professionnel initial. Elle est complétée en 1880 par la création d'un cours de télégraphie, annexe professionnelle de l'école, auquel est attaché un professeur d'enseignement technique.

### L'enseignement

#### – Administration et personnel enseignant

Une commission administrative (CA) est chargée de la surveillance de l'enseignement. Sa composition et ses attributions sont définies par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1867 qui réorganise le « Cours de comptabilité des Dames et des Demoiselles » en une école placée sous l'autorité de l'inspecteur d'académie.

La CA est composée de cinq à six membres de la chambre de commerce, de conseillers municipaux en nombre égal et de deux ou trois membres extérieurs. Choisis pour leurs compétences pédagogiques ou professionnelles, ils définissent les programmes des études, les horaires de l'enseignement, les fréquences d'inspection et sont chargés des questions matérielles relatives au fonctionnement des cours. Ils jouent aussi le rôle de comités de patronage à l'égard des élèves. Le corps enseignant est encore relativement modeste en 1867. Il ne comprend que la directrice et trois maîtresses adjointes<sup>17</sup> nommées par l'administration préfectorale, Marie-Louise Coste, Louise Grivet et Héloïse Malmanche qui est déléguée à Paris en 1868 pour y fonder des cours

commerciaux sur le modèle lyonnais. A partir du rétablissement des pouvoirs de la mairie de Lyon, en 1881, les enseignants sont nommés par le maire. La diversification des études et des sections entraîne l'embauche d'une institutrice supplémentaire. L'alourdissement des tâches de la directrice liées à ses tournées d'inspectrice de l'enseignement commercial en France suscite en outre la création d'un poste de sous-directrice en 1886. Dans les années 1890 le corps administratif et enseignant, étoffé, compte neuf personnes la directrice, une sous-directrice, une surveillante générale (Émilie Essertail, qui succédera à Élise Luquin), cinq professeurs femmes – dont trois sont d'anciennes élèves – qui enseignent en général deux matières. En outre un professeur de sexe masculin enseigne la sténographie<sup>18</sup>.

– *L'enseignement commercial et technique*

L'enseignement commercial est gratuit mais il est, comme dans d'autres institutions éducatives municipales, exclusivement réservé aux jeunes filles nées de parents lyonnais. Elles doivent être âgées de seize ans et être munies du certificat d'études primaires ou avoir réussi à une épreuve d'admission en orthographe.

Le cycle commercial proprement dit peut être précédé d'une année facultative de mise à niveau qui comporte un enseignement général de 7 h 1/2 par semaine (français, arithmétique, géographie, écriture). A ces matières générales dont l'enseignement est approfondi ultérieurement, s'ajoutent dans les deux années du cycle commercial proprement dit les matières spéciales de comptabilité, de droit commercial, de correspondance, de calligraphie et de dactylographie. La première année, dite année élémentaire, comporte 13 h 1/2 hebdomadaires ; les

cours ont lieu le matin de 8 h à 11 h 1/2, la comptabilité en partie simple est au programme. Les cours de l'année supérieure (la deuxième année), ont lieu le soir, de 4 h 1/2 à 8 h, à raison de 12 h par semaine, et les élèves étudient la comptabilité en partie double. Dans la division d'honneur de troisième année des conférences de mathématiques et de physique sont données par des professeurs du lycée de garçons. L'étude de l'anglais peut être continué. Seule langue vivante introduite à titre d'essai en 1879, l'anglais va toutefois rester facultatif pendant plus d'un quart de siècle.

L'enseignement technique du cours de perfectionnement inauguré en 1880 accueille une trentaine d'élèves issues exclusivement du cours commercial. Il en constitue la véritable annexe d'enseignement professionnel. Les leçons de manipulation en télégraphie ont lieu les après-midi de 2 h à 4 h 1/2 à l'institution, 17 rue de la République<sup>19</sup>, près du palais du commerce. Les locaux scolaires du troisième étage du quai Saint-Antoine, très vite trop étroits dès les premières extensions de l'enseignement, ont été transférés en 1867 à proximité du siège de la chambre de commerce. Les locations sont chères dans ce quartier des affaires et Élise Luquin a dû sous-louer un grand appartement qui jouxtait les salles de cours. Son espoir d'obtenir une indemnité de logement du conseil municipal resta vaine en raison de l'appartenance de la directrice à l'enseignement libre. La ville tenta même de partager avec la chambre de commerce les augmentations successives du bail des locaux d'enseignement mais celle-ci s'y refusa toujours. La croissance des effectifs et la multiplication des enseignements engagent le conseil municipal à renouveler le bail du troisième étage du 17 rue de la République et à en signer un autre pour le deuxième étage jusqu'en

18 – Dossiers personnels, AML, RIP, 176 WP 57.

19 – VANARIO (M.), HOURS (H.), *Les Rues de Lyon à travers les siècles (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, Lugd, 1990, 283 p.

20 – AML, RIP 176  
WP 57.

21 – Rapport de Mlle  
Vigneron, directrice de  
l'EPCI et de la section  
normale du Havre,  
section commerciale,  
Congrès international  
de l'enseignement  
technique, Paris, 1900,  
p. 135-140.

22 – Lettre de  
l'inspecteur Aubin,  
AML, RIP 176 WP 56.

juin 1897, en attendant un troisième local, choisi dans une maison bourgeoise, au 6 quai de l'Hôpital dans le quartier Grolée en pleine rénovation. La maison accueillerait les élèves au rez-de-chaussée, leurs entrées et sorties devraient s'effectuer sans bruit et les habitants « de bonnes mœurs » devraient n'exercer aucune profession nuisible au bon fonctionnement de l'École.

### Examens et débouchés

La commission d'examen présidée par l'inspecteur d'académie comprend en principe cinq membres choisis par le préfet – puis par le maire après 1881 – parmi les notabilités enseignantes, consulaires, économiques et politiques de la ville. Les membres de la commission administrative appelée avant 1878 commission de surveillance et de perfectionnement (CSP) peuvent participer au jury des épreuves écrites et orales de l'examen. Ce jury délivre un diplôme d'études commerciales dont le niveau s'élève graduellement de 1883 à 1887, tant par la multiplication des épreuves que par le nombre de points exigés.

La *Statistique du Trentenaire de l'École (1857-1887)*, établie par Élise Luquin, illustre l'adéquation entre les choix faits par l'« école, l'évolution économique et la demande culturelle ». Elle explique les transformations du « Cours des Dames » en « École de commerce » : un nombre grandissant de jeunes filles sortent munies de leur diplôme<sup>20</sup>. Les 127 élèves diplômées au cours de la première période (1858-1870) occupent 51 postes dans les écoles primaires de la ville ou dans les cours de comptabilité, 56 emplois dans diverses fonctions du commerce, (comme teneurs de livres salariées ou caissières de magasins, auxiliaires de commerces familiaux ou parfois même à leur tête) 20 d'entre elles se

sont « établies » en entrant dans « la carrière du mariage ». Ce sera le cas pour près de 10 % des demoiselles sur l'ensemble de la période étudiée ici. La décennie suivante (1870-1880) voit sortir un effectif fortement accru de diplômées, soit au total 199 jeunes filles. La statistique mentionne 187 emplois répartis en 92 postes dans l'enseignement et 94 dans le commerce. Onze sont « établies » et cinq poursuivent leurs études. Les années 1881-1888 sont celles du succès grandissant de l'école de Lyon d'où sortent 235 diplômées. Elles illustrent un éventail encore plus diversifié des emplois avec l'émergence irrésistible de carrières nouvelles pour les femmes dans les administrations et les services. 57 diplômées se placent dans l'enseignement, 89 dans le commerce, 36 dans l'administration (contre une seule pour la période antérieure). 20 se marient richement et 33 continuent leurs études en se spécialisant. En trente ans, Élise Luquin a procuré des carrières honorables à « ces jeunes filles mixtes<sup>21</sup> », ni riches ni ouvrières, à qui elle voulait éviter le déclassement, les carrières économiques leur étant alors interdites faute d'instruction professionnelle.

Les premiers témoignages constatant l'efficacité de l'œuvre pédagogique de l'école datent de 1872. L'inspecteur d'académie estime que grâce au cours « des positions honorables assez convenablement rétribuées (sont) offertes aux femmes par le petit négoce Iyonnais, (mais) qu'il n'aurait pu proposer à des commis masculins<sup>22</sup> » – preuve a posteriori que l'arrivée en nombre de femmes qualifiées à ces postes délaissés par les hommes dévalorisent les salaires féminins... La chambre de commerce cite des conclusions plus optimistes émanant de la directrice : les jeunes filles diplômées trouvent facilement une position. Plus de 300 d'entre elles – sur un total de 1 800

jeunes filles qui ont reçu l'enseignement spécial du cours commercial depuis sa création – gagnent de 1 000 à 1 200 francs et même 2 000 francs comme caissières de magasins.

En 1878, la chambre de commerce commence à reconnaître la portée pratique de l'enseignement du cours d'Élise Luquin, le niveau élevé des études et la place particulière que l'institution tient dans l'ensemble des établissements professionnels lyonnais<sup>23</sup>. La médaille d'argent que vient d'obtenir la directrice à l'Exposition universelle de Paris pour les travaux de ses élèves et la présentation des programmes commerciaux qu'elle a rédigés<sup>24</sup> et mis en application depuis près de vingt ans explique le jugement élogieux de la chambre qui l'assortit d'une subvention extraordinaire aux frais de l'Exposition. Le cours d'enseignement commercial s'intitule alors « École supérieure de commerce des jeunes filles ».

Dans les années 1880 les carrières administratives élargissent les perspectives d'emplois par des concours ouverts aux femmes. Leautey, chef de bureau au Comptoir d'escompte de Paris, partisan de l'instruction technique commerciale féminine, constate en 1883 à propos de la multiplication de l'accès à ces carrières assurée par l'école lyonnaise : « Le diplôme d'études commerciales de l'École est un moyen d'émulation et la certitude de tirer parti de ses efforts. Les élèves sont toutes fort bien placées dans le commerce de Lyon, dans des maisons de banque, dans les Caisses d'épargne, dans les Postes et Télégraphes. Un certain nombre sont associées, intéressées ou principales dans les maisons qui les occupent, d'autres enfin sont établies avantageusement<sup>25</sup> ». La directrice considérait la télégraphie comme une des branches les plus intéressantes et les plus rémunératrices du travail des femmes. L'examen de manipulation technique

qu'elle venait d'obtenir du ministre des Postes et Télégraphes pour les élèves du cours de perfectionnement leur permettait de bénéficier en début de carrière d'un stage écourté de formation dans l'administration des Télégraphes.

En 1888, à l'hôtel-de-ville, les discours de la distribution solennelle des récompenses de l'école de commerce sont l'occasion pour Élise Luquin de confirmer la réalité des débouchés professionnels locaux offerts aux jeunes Lyonnaises : « Nos élèves se placent facilement soit dans le commerce, soit dans les maisons de banque, soit aux télégraphes. Celles qui restent dans la famille rendent des services soit au comptoir, soit aux écritures. Toutes celles qui désirent trouver un emploi le trouvent facilement grâce au dévouement de leurs professeurs ». A l'époque, à Lyon, cette pratique de la recommandation est généralisée dans les maisons commerciales ou industrielles. Les membres de la commission administrative de l'école savent utiliser leur réseau de clientèle. Le vice-président valorise les résultats obtenus par la directrice de l'école : « Entre la jeune fille riche qui apprend l'algèbre, le latin et même le grec au Lycée et l'ouvrière qui excelle à confectionner un corsage, il existe une classe intermédiaire très nombreuse pour laquelle votre directrice a rendu efficace l'instruction technique. L'enseignement de cette école répond à un besoin social. Ne fallait-il pas détourner le courant qui menaçait de grossir le bataillon des déclassées ? Les élèves de l'École normale, seules, pouvaient compter sur de modestes emplois à la campagne. Mlle Luquin a voulu ouvrir aux jeunes fille instruites de nouvelles carrières. Sa gloire est d'y avoir réussi. L'instruction technique s'adresse aux classes laborieuses pour lesquelles nous avons deux Écoles spécialement lyonnaises sans rivales : La Martinière pour les garçons, et

23 – Lettre de l'inspecteur Aubin, AML, RIP 176 WP 56.

24 – LUQUIN (Élise), *Manuel d'études commerciales. Enseignement synthétique du commerce*, 1859.

25 – LEAUTEY (Émilie), *L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France*, Paris, Librairie comptable et administrative, 1886, p. 370-374.

26 – LUQUIN (E.),  
Compte rendu de  
l'exercice 1887-1888,  
École de commerce et  
Cours d'enseignement  
technique, Distribution  
des diplômes, Mâcon,  
Protat, 1889, 13 p.

27 – École  
commerciale de degré  
moyen reconnue par  
l'État, Congrès  
international de  
l'enseignement  
technique ; rapport à  
la section commerciale,  
EPCI, p. 131.

28 – Rubriques  
nécrologiques dans les  
cinq journaux de Lyon,  
14-18 mai 1898,  
Article plus détaillé sur  
les funérailles d'Élise  
Luquin dans *L'Express*  
du mercredi 18 mai  
1898.

pour les jeunes filles l'École de commerce créée et dirigée par Mlle Luquin<sup>26</sup> .

Quelques mois plus tard, à l'Exposition universelle de Paris en 1889, une médaille d'or récompense l'École de Lyon et l'action de sa directrice en faveur de l'enseignement commercial et technique féminin.

### Derniers combats pédagogiques

Pour assurer des carrières honorables et sûres à ses élèves, Élise Luquin voulait obtenir pour son école la reconnaissance officielle d'établissement de l'enseignement technique national. En 1888 elle avait obtenu l'aval du ministre du Commerce conditionné à l'accord des deux patrons de son institution lyonnaise. La chambre de commerce accepta le changement de statut de l'école mais le conseil municipal le refusa car il lui aurait fait perdre l'action directe qu'il exerçait sur l'école conjointement avec la chambre de commerce par la nomination tant des enseignants que des membres de la commission administrative et des jurys d'examen. La loi du 15 juillet 1889 reconnut officiellement le niveau de l'école supérieure de commerce des jeunes filles de Lyon<sup>27</sup> mais la nature de l'établissement resta inchangée. Une note manuscrite d'information au secrétaire général du préfet, datée de 1894, affirme en effet que les institutions lyonnaises : « La Martinière, l'École centrale, l'École de chimie, l'École supérieure de commerce des garçons, la Société d'enseignement professionnel, et l'École supérieure de commerce des jeunes filles n'ayant jamais fait l'objet d'une consécration officielle, sont des écoles libres subventionnées par l'État, la Ville et la Chambre de commerce ».

La deuxième entreprise, victorieuse celle-là, fut aussi le dernier succès personnel d'Élise Luquin. Elle réussit à faire

attacher à son école la « section normale » qui préparait les institutrices au professorat des écoles pratiques de commerce et d'industrie de filles alors que s'ouvrait à Paris, à l'Institut des hautes études commerciales, la « section normale » pour les hommes. Dès la première année, instituée à l'essai à Lyon en 1893, la section reçut neuf élèves, boursières de l'État ou professeurs déléguées de grandes villes françaises. L'effectif ultérieur accusa de très fortes variations mais la section fonctionna cependant pendant cinq ans en véritable annexe de l'État. Le président de la chambre de commerce de Lyon, E. Aynard, hostile à toute ingérence de l'État dans l'enseignement lyonnais prit ombrage de cette initiative dès 1894 et la section normale fut transférée à L'EPCI du Havre en 1898.

### L'ÉCOLE DE COMMERCE DE 1898 A 1906

La mort d'Élise Luquin survenue en mai 1898<sup>28</sup> permet opportunément aux adversaires de l'ancienne directrice de procéder à une réforme en profondeur des structures éducatives de l'école sous l'impulsion du président de la chambre de commerce et avec l'accord de la municipalité.

#### La réforme de 1898 : une école de comptabilité d'abord

Revenir à des études commerciales pratiques justifie de fixer la nature de l'institution : « C'était une école si on envisageait la variété et le nombre de classes, ce n'était qu'un cours si on constatait le peu de temps consacré aux classes et même aux études ». L'emploi du temps peut paraître émiétté, voire insuffisant par rapport à la diversité des enseignements successivement introduits à l'école et la chambre de commerce entendait revenir



à un programme moins ambitieux – et moins onéreux – en supprimant des cours jugés moins immédiatement utiles comme l'histoire ou la littérature, ou obsolètes comme la télégraphie qui avait formé depuis 1894 une cohorte de jeunes filles en attente de situation. E. Aynard préconisait l'étude de la comptabilité pratique et la correspondance commerciale : « Cet enseignement plus modeste offre par son utilité suffisamment d'emplois aux femmes et aux filles dans le petit commerce, dans des hôtels, dans de petites comptabilités de sociétés ou dans des banques. Il y a bien trop à faire dans cet ordre d'idées pour que nous ne nous en contentions pas. » Le président de la chambre de commerce de Lyon dénonce toute intervention de l'État dans l'enseignement lyonnais – hormis les subventions reçues du conseil supérieur de l'enseignement technique – et précise : « Notre Chambre croit se trouver en harmonie avec la Ville en déclarant qu'elle veut conserver son entière liberté d'action et rester la maîtresse absolue avec la municipalité de l'organisation et des programmes de l'enseignement. »

Une nouvelle commission administrative élabore en août 1898 le plan d'études à appliquer dès la rentrée d'octobre. C'est encore une école de demi-journée qui accueille les élèves l'après-midi de 1 h 1/2 à 5 h pour satisfaire la demande traditionnelle des familles de petits commerçants. L'enseignement municipal reste gratuit mais l'âge d'admission en première année a été fixé à 15 ans. La nouvelle directrice, Émilie Essertail, a su être immédiatement en adéquation avec le caractère nouveau que la ville et la chambre entendaient donner à l'enseignement. Nommée à titre provisoire par le maire le 28 mai 1898 (en même temps qu'Émile Cohendy à la commission de surveillance) elle est titularisée le

15 septembre 1899, après un an d'essai jugé satisfaisant.

### **Enseignement et débouchés**

L'administration connaît des changements notables : la composition de la commission de surveillance de l'école et celle des jurys d'examen est modifiée par l'introduction de femmes. Exclusivement masculine jusqu'en 1902 la commission se féminise alors. En remplacement du directeur de l'école de commerce des garçons, elle doit admettre à la fonction de secrétaire, nommée par le maire, Jacqueline Desparmet-Ruello, directrice du Lycée de jeunes filles, connue pour ses sympathies libre-penseuses et féministes. Les jurys d'examen traditionnellement composés de cinq membres masculins évoluent dans le même sens et l'année suivante, en 1903, deux femmes professeurs au lycée de filles sont admises à en faire partie.

Le cursus des études a été entièrement rénové, les horaires de l'enseignement général et commercial fortement augmentés. L'école de commerce est devenue une véritable école technique de plein exercice. L'examen d'admission comporte une épreuve d'arithmétique qui s'ajoute à celle de français. L'année préparatoire prolonge les études primaires et elle est consacrée à un solide enseignement général sur 19 heures hebdomadaires – au lieu des 7 heures 1/2 obligatoires du précédent emploi du temps – et il se répartit entre quatre matières comprenant 6 h d'arithmétique, 6 h de français, 3 h de géographie générale et 4 h d'écriture. L'enseignement technique commercial proprement dit comporte 23 h 1/2 de cours en première année, 22 h 1/2 la deuxième année et chacune compte dans son horaire hebdomadaire 10 h de comptabilité et de bureaux commerciaux et 6 h de sténographie et de dactylographie. Cette primauté des matières spéciales commerciales corres-

- 29 – Procès-verbaux de la commission de surveillance. 1901-1905, AML, RIP, 176 WP 57.
- 30 – Rapports de la directrice, *ibidem*.
- 31 – Sauf dans celui de l'urbanisme et des constructions scolaires en particulier.
- 32 – Association créée en 1901. Livret de l'association, Archives CCL, École de commerce, S3 TE2 11.

pond à la définition généralement acceptée pour les écoles techniques. A la fin de la première année du cycle commercial un certificat est décerné, sans examen, pour faciliter un accès éventuel dans le petit commerce local en cas d'abandon des études. Le diplôme se passe à la fin de la deuxième année du cycle. L'anglais reste une matière facultative, l'allemand « langue peu demandée dans le commerce lyonnais » n'est introduit qu'en 1903 et la pratique obligatoire d'une langue – le choix en est toutefois laissé à l'élève – n'est imposée à l'école qu'en 1904. A l'école de commerce de jeunes filles en 1905 17 élèves apprennent l'allemand et 47 l'anglais.

La commission de surveillance intervient à tous les stades de l'enseignement ; elle modifie les programmes des études et elle contrôle les effectifs. Son rôle est particulièrement décisif à l'entrée du cycle commercial quand elle décide, à partir de 1901-1902, de refuser l'admission d'élèves au cours préparatoire. Elle commence à limiter les effectifs scolaires en application d'un principe de sélection établi en 1898. Ainsi le nombre des inscriptions passe-t-il de 140 en 1900 à 108 en 1903. Elle envisage aussi d'introduire des notes éliminatoires dans les épreuves de français et de comptabilité. Enfin, en 1904, pour élever le niveau du diplôme final de l'école de commerce elle décide de supprimer le certificat d'études commerciales et de le remplacer par un simple examen de passage<sup>29</sup>.

Dans ses rapports annuels<sup>30</sup>, la directrice ne signale que le nombre des jeunes filles placées par ses soins et le nom des maisons locales qui les ont embauchées à leur sortie de l'école. La période la plus instructive, de mai 1898 à juin 1899, concerne 34 élèves (sur 36) dont elle précise la répartition sectorielle et géographique : 58 % sont employées dans des entreprises textiles localisées

dans un périmètre limité au cœur de la ville industrielle et commerçante, de la rue de la République aux bas des pentes de la Croix-Rousse, 18 % sont placées dans des industries diverses, imprimerie, ferblanterie, photogravure, pharmacie, 24 % sont entrées dans des services administratifs ou bancaires du centre ville.

Les années suivantes le rythme du placement des jeunes filles se ralentit, victime du marasme persistant des affaires commerciales<sup>31</sup>, et ceci malgré la recommandation des professeurs et l'appel à l'association des anciennes élèves de l'école<sup>32</sup>. Le contexte économique contribue à « l'avitaillement des salaires féminins ». Certes les jeunes filles bénéficient d'une formation technique commerciale qui leur permet d'échapper à l'usine ou à l'atelier, il n'en reste pas moins que les salaires de début des demoiselles sorties de l'ECCJF en 1905 se révèlent peu attractifs : 14 élèves sténographes-dactylographes, employées à la comptabilité ou aux écritures perçoivent des gains annuels de 600 à 1 080 francs. Un cours de perfectionnement en sténographie a remplacé l'enseignement de la télégraphie en octobre 1899. Il constitue la nouvelle annexe d'enseignement professionnel de l'école. La sténographie, enseignement technique obligatoire du cursus commercial, offre aussi des carrières immédiatement utiles aux anciennes élèves de l'école qui poursuivent pendant un an des études professionnelles. Les cours de perfectionnement ont lieu les jeudis soir de 8 h à 9 h et les dimanches matin de 10 h à 11 h. L'inspecteur d'académie refuse d'élargir le recrutement et le *numerus clausus* reste fixé à 35 élèves. Les résultats brillants au concours international de sténographie accroissent la renommée de cette spécialité annexe de l'école de Lyon.

## LA FIN DE L'ÉCOLE DE COMMERCE

### Une école pratique de commerce et d'industrie à Lyon ?

L'élaboration d'un nouveau programme d'études est confiée à Jacqueline Desparmet, la nouvelle secrétaire, par ses collègues de la commission de surveillance dans la perspective de son application à la rentrée d'octobre 1905. Après comparaison avec les écoles primaires supérieures (EPS) et les écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI), elle propose de changer le statut de l'établissement et de démocratiser le recrutement en abaissant à 12 ans l'âge d'admission à l'école. « C'est parce qu'à Lyon cette limite est fixée à 15 ans que l'enseignement s'adresse à des filles de petits bourgeois et de commerçants relativement aisés qui viennent y apprendre à tenir les livres de comptabilité de leur père ou de leur mari ». L'impératif d'une école de demi-journée correspondait en effet à la volonté traditionnelle des familles d'où étaient issues les demoiselles qui fréquentaient l'institution et il avait été respecté par la commission administrative lors de la réforme de 1898. Abaisser l'âge à 12 ans c'était transformer radicalement la nature de l'école commerciale. Destiner l'enseignement technique aux enfants des classes populaires leur évitait les dangers de l'apprentissage et allégeait les charges de leurs familles comme le démontrait l'EPCI des jeunes filles de Saint-Étienne. Dès leur sortie de l'École pratique à 15 ans, les élèves étaient placées dans le commerce comme comptables, dactylographes ou salariées dans des maisons industrielles. La nouvelle école projetée était une école technique où les jeunes filles recevraient un enseignement général le matin et un enseignement technique

l'après-midi. L'instruction générale les préparerait à leur futur rôle social de ménagère, d'épouse et de mère et la nature de leur instruction professionnel le résulterait de leur choix entre section commerciale et section industrielle. Cet établissement ne rivaliserait ni avec les EPS de la ville où les effectifs étaient pléthoriques<sup>33</sup>, ni avec la Martinière des filles si le site de la nouvelle école technique était transféré du Palais des arts aux Terreaux au quartier ouvrier de la Guillotière en pleine expansion. La vraie question était de déterminer le type d'école pratique (EPC ou EPCI) pour l'adapter ensuite aux besoins spécifiques lyonnais. Le modèle stéphanois d'école pratique aurait pu être appliqué à Lyon mais la municipalité méfiante des initiatives parisiennes s'était déjà montrée réticente à la mise en place d'un enseignement technique d'État<sup>34</sup> et le projet d'une École pratique à Lyon avorta.

### Le conflit entre la ville et la chambre de commerce

À la fin du siècle, les incidents entre les deux patrons de l'école de commerce se multiplient et perturbent son histoire jusqu'à provoquer sa disparition. En 1892 la chambre de commerce de Lyon protestait déjà auprès du maire à propos d'une tentative municipale de faire participer la chambre de commerce aux dépenses de l'institution. « L'École de commerce compte parmi les institutions d'enseignement professionnel de notre ville le plus largement dotées par notre Chambre<sup>35</sup>. La subvention de 7 450 francs pour cette année, demi-part des traitements des professeurs, grève notre budget et ne se rattache que très indirectement à l'industrie de la soie qui fournit par la Condition des Soies à notre Chambre les recettes dont elle dispose. Ce n'est que très exceptionnellement que

33 – Dossier EPS, AML, RIP 176 WP 47.

34 – Échec de transformation d'EPS en EPCI, juin 1900, *ibidem*.

35 – Travaux de la chambre de commerce de Lyon, exemples de subvention annuelle à l'École de commerce :  
1870 : 3 100 F,  
1875 : 3 400 F,  
1879 : 3 400 F +  
1 800 F (subvention extraordinaire pour l'anglais),  
1883 : 5 150 F,  
1892 : 7 450 F.

- 36 – Enseignement ménager dans les 4 EPS de la ville, sténographie et dactylographie dans les sections commerciales, AML, RIP, 176 WP 51 et 176 WP 47.
- 37 – Minute de la sentence, archives CCL, S3 TE2 11, comptes rendus de travaux, CCL, 1906, 1907.
- 38 – *Journal municipal*, séance du conseil municipal du 30 janvier 1906.
- 39 – Dans le quartier rénové de la Martinière, AML, Série M, WP 454.
- 40 – Liste des matières et des enseignants, *Guide indicateur lyonnais*, années, 1908, 1914.
- les élèves des cours pour dames sont utilisées dans les comptoirs du commerce des soies et de la fabrication des soieries. En fonction de quoi nous refusons d'assumer une charge même partielle des frais de location du Cours, la question de principe se doublant d'une nécessité budgétaire ».
- Un autre incident éclate en 1895 au sujet de l'augmentation du traitement d'un professeur de la section normale décidée unilatéralement par le conseil municipal. La chambre voulant éviter un éventuel retour de ce procédé cavalier avertit le maire que toute nouvelle décision financière devrait être soumise à l'avenir à son examen et à son accord préalable avant d'être ratifiée par le conseil municipal. En 1896, étudiant le coût d'un projet de transfert de la Condition des soies, la chambre décide de réduire de moitié sa subvention au budget de L'ECCJF. La ville menaçant de supprimer l'école, la chambre de commerce consent à rétablir l'équilibre financier de l'institution.
- En 1900, alors que l'enseignement a toujours été gratuit, le maire propose de faire payer un droit d'inscription aux élèves de première et de deuxième année pour financer l'achat de livres de bibliothèque. L'opposition de principe de la chambre bloque cette initiative jusqu'à l'institution autoritaire de ce droit par le maire à la rentrée scolaire de 1901-1902.
- A peine rénovée dans ses structures pédagogiques par la réforme de 1898, l'école de commerce, sous le couvert d'incidents financiers à répétition, est menacée dans son existence même par les relations conflictuelles idéologiques et politiques de ses deux autorités de tutelle. L'avènement en juin 1900 à Lyon d'une municipalité radicale-socialiste face à une chambre libérale ne peut qu'exacerber les oppositions. La

chambre de commerce était persuadée de la fin prochaine de cette institution de l'enseignement libre qu'elle ne voulait plus continuer à subventionner. La ville avait clairement choisi de développer les écoles primaires supérieures qu'elle contrôlait et dont le budget communal devait assumer les nouveaux enseignements décrétés obligatoires par l'État<sup>36</sup>. La ville et la chambre finirent par accepter l'arbitrage de leur conflit par le doyen Caillemer. La sentence<sup>37</sup> liquida le contentieux financier en 1907 mais à cette date, l'école de commerce des jeunes filles n'existait déjà plus...

1906 est ainsi une date majeure dans l'histoire de la municipalité et de l'enseignement professionnel et technique à Lyon. En janvier 1906, des conseillers municipaux remettent en cause l'enseignement technique de la plus célèbre et la plus ancienne institution privée lyonnaise, la Martinière des garçons<sup>38</sup>. En juillet l'école de commerce des jeunes filles est supprimée, en octobre l'école professionnelle et ménagère de La Martinière des filles est transférée du 20 rue Royale à son emplacement définitif place de la Miséricorde<sup>39</sup>. Et c'est en octobre 1906 que les locaux du quatrième et dernier site aménagés en 1904 au Palais des arts pour l'ancienne école de commerce, accueillent l'école primaire supérieure des filles de la place Croix-Paquet dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. La fusion administrative des personnels enseignants<sup>40</sup> est réalisée dans le nouvel établissement intitulé « École primaire supérieure professionnelle et commerciale ».